

Registre de concertation

Révision du PLUi-H du Pays Fléchois

Un outil pour vous exprimer et contribuer au
devenir du territoire



Pourquoi ce registre ?

Conformément au Code de l'urbanisme et à la délibération du conseil communautaire en date du 6 mars 2025, ce registre a pour objet de recueillir les observations, remarques et propositions des habitants dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H).

Il s'agit d'une étape essentielle pour garantir que le futur document prenne pleinement en compte les attentes et les besoins des habitants du territoire. Toute contribution, qu'elle soit générale ou spécifique, technique ou sensible, est importante pour éclairer les choix à venir.

Comment participer ?



Directement sur ce registre, en vous exprimant de manière libre et lisible



Par courrier postal
à l'adresse suivante :
Service Urbanisme - Espace
Pierre-Mendès-France
72200 La Flèche



Par courriel
en écrivant à l'adresse :
plui@cc-paysflechois.fr

Une élaboration partagée

La révision du PLUi-H est menée par la Communauté de Communes du Pays Fléchois, en lien étroit avec les communes et leurs habitants.

Elle repose sur une organisation collaborative et transparente :

- **Le Conseil communautaire** conduit la procédure et valide les principales étapes ;
- **La Conférence des maires** assure la cohérence entre ambitions locales et projet de territoire ;
- **Les Conseils municipaux** sont associés à l'élaboration du projet ;
- **Chaque commune** désigne des **élus référents** pour faire le lien avec l'intercommunalité ;
- Les **Personnes Publiques Associées (PPA)** seront régulièrement consultées



Une concertation accessible à toutes et tous

Au-delà de ce registre, la concertation est pensée de manière ouverte et équitable.



Des **réunions publiques** sont organisées à chaque grande étape du projet



Des **documents de travail** sont disponibles en ligne, en mairie et à la CCPF



Des **outils participatifs** (plateformes numériques, articles dans les bulletins communaux et intercommunaux)

Une attention particulière est portée à l'**équité territoriale**, en organisant des temps de dialogue dans plusieurs communes du territoire.

Faites entendre votre voix !

Vos idées, vos propositions sont autant d'éléments qui contribueront à bâtir un projet d'aménagement partagé, équilibré et respectueux des spécificités locales.

N'hésitez pas à vous exprimer librement dans ce registre, ou par tout autre canal mis à votre disposition.

Mention importante

Ce registre est consultable aux horaires d'ouverture de votre mairie.

Les données recueillies ne seront utilisées que dans le cadre de la révision du PLUi-H.